

Note d'information 1 – Service Agriculture et Développement Rural

Ouverture de la télédéclaration 2021

La télédéclaration des aides surface 2021 début le 1er avril et prendra fin le 17 Mai 2021 au soir.

Les dossiers PAC 2021 sont à déposer du 1^{er} avril au 17 mai 2021 pour les aides « surfaces ». Il s'agit des aides découplées, des aides couplées végétales, de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), des aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et de l'aide à l'assurance récolte.

Les demandes d'aides doivent être effectuées exclusivement par Internet sur le site telepac, www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration.

Concernant les pièces, certaines aides doivent être accompagnées de pièces obligatoires mentionnées dans les formulaires et notices à la date limite de dépôt des dossiers (17 mai 2021). Pour garantir le dépôt de ces pièces, le plus simple, le plus sûr, le moins coûteux est de les télécharger lors de votre déclaration de demande d'aides directement sur TELEPAC. **Celles-ci seront mentionnées sur votre accusé réception de télédéclaration, ce qui vous garantit leur réception.**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter aux boîtes mails suivantes :

1/ ddt-telepac@ardeche.gouv.fr pour votre dossier PAC ou les aides qui y sont liées (DPB, ICHN, Assurance récolte, aides animales, MAEC, Bio).

Pour les questions personnelles relatives à votre dossier PAC , **mentionnez toujours dans l'objet du mail, votre n° PACAGE, votre nom, et votre N° SIRET**, pour des raisons de vérification de confidentialité. En effet vos adresses mails ne reflètent pas toujours votre identité, voir sont inconnues de nos données, cela évitera les délais pour vous questionner.

2/ ddt-gestion-individus@equipement-agriculture.gouv.fr pour des informations liées à votre entreprise (Création PACAGE, gestion des GAEC, transmission de RIB ou de nouvelles coordonnées)

Vous pouvez également appeler le standard de la DDT au 04 75 65 50 00 qui transmettra la communication à l'interlocuteur approprié, ou directement sur les contacts suivant selon le motif de votre appel :

nom prenom	sujet	telephone	mails
Gabriel Guesnon	Accès , surfaces	04 75 66 70 18	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Medhi Pascal	Accès , surfaces	04 75 65 51 23	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Magali Darodes	Accès , surfaces, ICHN	04 75 66 70 68	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Claudine Augier	Accès , surfaces aides ovines, caprines, couplées vegetales	04 75 66 70 47	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Coline Briand	DPB, individus	04 75 66 70 02	coline.briand@ardeche.gouv.fr
Nathalie Nodin	Accès , Bio	04 75 65 51 22	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Marie-agnès Boisson	MAEC/BIO	04 75 66 70 75	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Valérie Lafont	Individus, société , GAEC	04 75 66 70 31	ddt-gestion-individus@ardeche.gouv.fr
Milagro serve	aides bovines, aides couplées végétales	04 75 66 70 46	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr
Corinne Gomes	assurance récolte	04 75 66 70 18	ddt-telepac@ardeche.gouv.fr

En aucun cas la DDT ne peut télédéclarer à votre place. Si votre niveau informatique ne vous permet pas de télédéclarer et qu'aucune personne de votre entourage ne peut vous aider, ou que vous souhaitez être accompagnés, nous vous conseillons de prendre contact avec le partenaire de votre choix parmi les organismes de service référencés en Ardèche pour la campagne 2021 soit :

➤ **CER France Lozère :**

M Alain Goupil agoupi@48.cerfrance.fr 06.73.29.58.46 ou au 04.66.65.69.32

➤ **FDSEA 07 :**

Mme Elodie Pigache animation@fdsea07.fr portable 07.70.26.72.52

Mme Gamaris TCHOMEPI : contact@fdsea07.fr, joignable au 04.75.64.60.62.

➤ **JA07 :** 04 75 64 90 30 / ja07@jeunesagriculteurs-aura.fr

Aline BUCHE 06 59 89 88 53

Cloé COMBE 06 50 16 96 52

➤ **CER France Ardèche :**

Mme Marie Gabrielle ESMENJAUD : mgesmenjaud@07.cerfrance.fr 04 75 07 16 27 (standard de Tournon)

M Denis JALLIFFIER : djalliffier@07.cerfrance.fr 04 75 69 32 10 (standard de Davézieux)

M Xavier ROUQUETTE xrouquette@07.cerfrance.fr 04 75 20 29 50 (standard de Privas).

Mme Eva HUMBERT ehumbert@07.cerfrance.fr 04 75 20 29 50 (standard de Privas).

➤ **Chambre d'Agriculture de l'Ardèche :**

Mme Claire-marie BIENSAN tel 04 75 20 28 00

➤ **Groupe CAPL**

Mme Frédérique HENRY: agriculture.durableadm@groupecapl.fr 04 90 14 28 07 / 06 20 27 76 83

Nous vous adresserons régulièrement des mails avec tutos comme en 2020, pour vous aider à télédéclarer votre dossier.

Mais de votre côté, n'hésitez pas également à nous contacter par mail, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

L'équipe du pôle économie du service agricole

Le Service Agriculture et Développement Rural reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 04 75 65 50 00 ou par mail à ddt-telepac@ardeche.gouv.fr